



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20201119-01

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020 à 13H

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 novembre 2020 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Helene BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

24

Membres du Bureau représentés :

2

Total votants :

26

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS (PLPDMA)
VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
D'ÉLABORATION ET DE SUIVI**

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte (LTECV) ;

Vu l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire, au 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les EPCI en charge de la collecte des déchets ;

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités des PLPDMA ;

Vu la délibération n°20181108-23 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant la convention avec le VALTOM relative au financement du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Considérant qu'il convient de pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM), par sa compétence collecte des déchets, a l'obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Le Conseil Communautaire a ainsi approuvé son élaboration le 5 novembre 2019 (délibération n°20191105-18).

Le Conseil Communautaire a également approuvé la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), imposée par le décret, à vocation consultative et prospective, ayant pour rôle :

- De donner son avis sur le projet ;
- De prendre connaissance du bilan annuel du PLPDMA ;
- D'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** les membres de la CCES comme suit :

* l'équipe projet :

- le Vice-Président en charge de la gestion quotidienne de la collecte et de la valorisation des déchets ménagers, élu référent,
- le responsable du service Prévention des déchets, animateur du PLPDMA
- la directrice du pôle technique,
- le représentant du service communication,
- le représentant du service EEDD,

*un représentant de chaque Entreprise à But d'Emploi,

*un représentant la Région AURA,

*un représentant du VALTOM,

*un élu membre de la commission Valorisation des déchets,

*un élu membre de la commission Transition écologique et Développement Durable.

TOTAL VOTANTS : 26	Conseillers présents : 24	Représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

